



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Appel A Projet : « Soutien à la modernisation des outils de production Agro-Ecologiques à destination des Entreprises de Travaux Agricoles E.T.A. »

Dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles
Ce formulaire et les documents joints, constitue le dossier unique de demande d'aide

AAP 2020 Version 1.0 du 04 mars 2020

OÙ FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ? Pensez à en conserver un exemplaire.	<p>Veillez transmettre l'original signé ainsi que l'ensemble des justificatifs à :</p> <p>Région Nouvelle-Aquitaine Direction de l'Agriculture, des Industries Agroalimentaire et de la Pêche Service Agro-Environnement 15 rue de l'ancienne comédie CS 70575 86000 POITIERS</p> <p>Cachet de la poste faisant foi ou date et signature en cas de remise en main propre.</p>
CONTACTS A LA REGION	<p>Camille ROGER - 05-49-55-76-38 camille.roger@nouvelle-aquitaine.fr Annie POTEL - 05-49-55-82-72 annie.potel@nouvelle-aquitaine.fr</p>
PERIODES	Du 04 mars 2020 au 31 août 2020



ATTENTION :

- **Les travaux/investissements démarrés avant la date de réception du dossier ne pourront pas être financés.**
Un devis signé, un bon de commande, une facture émise ou payée sont considérés comme un commencement de travaux (hors rémunérations d'ingénieurs et de consultants, dépenses liées au conseil en matière de durabilité environnementale et économique : diagnostics, études de faisabilité.
- Toutes les informations demandées dans ce document doivent être renseignées.
- L'accusé réception du dossier (complet ou non) ne vaut pas acceptation de l'aide par la Région.

LE RENSEIGNEMENT DE CHAQUE ITEM DE CE FORMULAIRE EST OBLIGATOIRE

LIBELLE DU PROJET : LISTEZ LES MATERIELS OBJETS DE LA DEMANDE SUBVENTION :

CODE NAF : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Périodicité de l'aide : L'exploitation a-t-elle déjà bénéficié d'une aide (perçue ou non) au titre de l'opération « Soutien à la modernisation des outils de production Agro-Ecologiques à destination des Entreprises de Travaux Agricoles » depuis le 01/01/2017 : OUI : AAP de l'année |__|__|__|__|

NON

Si oui, la demande de solde de l'aide pour ce précédent dossier a-t-elle été déposée auprès du service instructeur avant la date de réponse au présent appel à projet : OUI NON

4 – CRITERES DE SELECTION

Critères de sélection	Vérification	Points	A cocher
1. La totalité de la dépense éligible retenue plafonnée concerne du matériel « Priorité 1 » (cf. liste matériels en annexe 1 du règlement)	Devis	30	<input type="checkbox"/>
2. Projet porté par une ETA n'ayant pas reçu de subvention publique au titre du dispositif « Soutien à la modernisation des outils de production Agro-Ecologiques à destination des Entreprises de Travaux Agricoles » sur les précédents appels à projets	Service instructeur	30	<input type="checkbox"/>
3. Formation des chefs d'entreprise et des salariés aux pratiques agro-écologiques	Attestation de formation détaillant notamment l'objet de la formation, datant de moins de 3 ans, et pour l'ensemble du personnel présent actuellement sur l'entreprise	10	<input type="checkbox"/>
4. Entreprise certifiée ISO 14001 au moment de la demande d'aide	Certification ISO 140001 en cours de validité	10	<input type="checkbox"/>
5. La dépense éligible retenue plafonnée concerne du matériel « Priorité 2 » (cf. liste matériels en annexe 1 du règlement)	Devis	5	<input type="checkbox"/>
TOTAL			

5 – LES DEPENSES

1. LES DEPENSES PREVISIONNELLES

Veuillez numéroter chaque devis par type d'investissements (01 à 99) ET renseigner les dépenses matérielles.

INVESTISSEMENTS				
NOM DE L'INVESTISSEMENT (1 par ligne)	DEVIS CHOISI PAR LE BENEFICIAIRE			COLONNE RESERVEE A L'ADMINISTRATION
	N° DEVIS	MONTANT (HT) DEVIS H.T.	FOURNISSEUR DEVIS	DEPENSES ELIGIBLES RETENUES H.T.
TOTAL H.T.				

6 – PIÈCES A FOURNIR

PIÈCES A FOURNIR POUR TOUS LES BENEFICIAIRES	Pièce jointe
Exemplaire original de la demande daté, complété et signé	<input type="checkbox"/>
RIB comportant IBAN de MOINS DE 3 MOIS	<input type="checkbox"/>
K-Bis à jour durée de validité = 1 an	<input type="checkbox"/>
Justificatifs de dépenses matérielles et immatérielles : devis détaillés en quantité et en prix par type de dépenses. Le devis devra permettre d'identifier clairement le matériel en rapport avec la liste d'investissements éligibles jointe à l'Appel à Projets (annexe 1).	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur aide de minimis (cf. annexe A)	<input type="checkbox"/>

PIÈCES COMPLEMENTAIRES EN LIEN AVEC LES CRITERES DE SELECTION			
Projet porté par une entreprise certifiée ISO 14001 au moment de la demande d'aide	Certification ISO 140001 en cours de validité délivrée par un organisme certificateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation des chefs d'entreprise et des salariés aux pratiques agro-écologiques	Attestation de formation détaillant notamment l'objet de la formation, datant de moins de 3 ans, et pour l'ensemble du personnel présent actuellement sur l'entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Des documents complémentaires, nécessaires à l'étude du dossier dans ses différents éléments : administratifs, financiers, techniques... pourront être demandés après remise de votre dossier au guichet unique.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je demande (nous demandons) à bénéficier des aides au titre de l'Appel à Projet « Soutien à la modernisation des outils de production Agro-Ecologiques à destination des Entreprises de Travaux Agricoles ».

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance de la totalité du règlement de l'Appel à Projet « Soutien à la modernisation des outils de production Agro-Ecologiques à destination des Entreprises de Travaux Agricoles » ;
- Que l'ETA ne fait pas l'objet d'une liquidation judiciaire ;
- Avoir informé les services instructeurs dans le cas où l'entreprise ferait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ;
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le plan de financement ;
- L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes concernant ma (notre) situation et concernant le projet d'investissements ;
- Que l'opération (projet) n'a pas débuté au moment du dépôt de mon (notre) dossier auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine (devis signé, bon de commande, facture émise ou payée) ;
- Etre à jour de mes (nos) cotisations sociales, pour les personnes morales, la société ;
- Avoir pris connaissance que ma (notre) demande d'aide pourra être rejetée en totalité ou partiellement au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement ou au motif de l'indisponibilité des crédits affectés à cette mesure ;
- Respecter les critères d'éligibilité et de sélection.

L'inexactitude de ces déclarations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide.

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide à :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ;
- Informer la Région Nouvelle-Aquitaine de toute modification de ma (notre) situation, de la raison sociale de ma (notre) structure, des engagements ou du projet ;
- Ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet » ;
- A ce que l'équipement dont l'acquisition est prévue dans le cadre du projet respecte les normes en vigueur ;
- Maintenir au sein de mon entreprise les équipements et les aménagements ayant bénéficié des aides pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final ;
- A rester propriétaire de l'investissement pendant une durée de cinq ans à compter de la date du paiement final ;
- A conserver pendant une période de 10 ans tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité, etc. ;
- A permettre / faciliter l'accès à l'entreprise aux autorités compétentes chargées de contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite (nous sollicitons) pendant 10 ans ;
- Me (nous) soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourrait résulter de l'octroi d'aides ;
- Fournir à la Région Nouvelle-Aquitaine, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du programme.

8 – SIGNATURE OBLIGATOIRE DU/DES PORTEUR(S) DE PROJET

Je suis informé(e)/nous sommes informés que, la Région Nouvelle-Aquitaine est susceptible de publier la liste des bénéficiaires recevant une aide dans le cadre de cet Appel à Projets. Dans ce cas, ma (notre) raison sociale, ma (notre) commune, les investissements retenus et les montants d'aides perçus pourront être publiés. Conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD), modifiant la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie (nous bénéficions) d'un droit d'accès, de rectification de modification et de suppression des informations à caractère personnel me (nous) concernant.

Fait à _____ le __ _ __ _ __ _ _ _
Nom(s), prénom(s) du(es) demandeur(s), gérant-e(s), et/ou du-de la représentant-e légal-e, selon le cas.
NOM : _____ PRENOM : _____
NOM : _____ PRENOM : _____
NOM : _____ PRENOM : _____
Signature(s)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION : SIGNATURE DU SERVICE INSTRUCTEUR VALIDANT L'INSTRUCTION

Fait à : _____ le |__|_| |__|_|
|_____|
Nom, prénom, qualité et signature de l'instructeur/du responsable :

ANNEXE A : ATTESTATION SUR L'HONNEUR AIDE DE MINIMIS

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013.

J'atteste sur l'honneur :

- **A) avoir perçu** (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » **entreprise** (en référence au règlement (UE) n° 1407/2013 ou au règlement (CE) n° 1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) ¹	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
Total (A) des montants d'aides de minimis entreprise déjà perçus		Total (A) =	€

- **B) avoir demandé mais pas encore reçu** la décision correspondante ni le paiement relatifs à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis** » **entreprise** (en référence au règlement (UE) n° 1407/2013 ou au règlement (CE) n° 1998/2006).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire ¹ (9 chiffres) ¹	Date de la demande	Montant demandé
Total (B) des montants d'aides de minimis entreprise déjà perçus		Total (B) =	€

- **C) demander, dans le présent formulaire, une aide** relevant du régime « **de minimis** » **entreprise** (règlement (UE) n° 1407/2013) :

Montant (C) de l'aide demandée dans le présent formulaire	Total (C) =	€
Total [(A)+(B)+(C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de minimis entreprise	(A)+(B)+(C) =	€

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » entreprise perçus et demandés [(A)+(B)+(C)] excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlements de minimis agricole, de minimis pêche ou de minimis SIEG)
- J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides de minimis au titre d'autres règlements de minimis (règlements de minimis agricole, de minimis pêche ou de minimis SIEG). **Dans ce cas je complète également l'annexe A bis.**

Date et signature

NOTICE EXPLICATIVE
(pour compléter les annexes A et A bis)

¹ **Attention** : le règlement (UE) n°1407/2013 prévoit que le plafond de 200 000 € d'aides de minimis entreprise doit être calculé par « entreprise unique ». Une « entreprise unique » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations précisées dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 3).

Inscrire également dans les tableaux les aides de minimis entreprise considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative de l'annexe A paragraphe 2).

1. Non cumul des plafonds d'aides de minimis au-delà du plafond le plus haut

Les entreprises ayant bénéficié

- d'aides *de minimis* agricole au titre de leurs activités de production agricole primaire (plafond de 15 000€),
- d'aides *de minimis* pêche au titre de leurs activités dans le secteur de la pêche ou de l'aquaculture (plafond de 30 000€),
- d'aides *de minimis* SIEG (services d'intérêt économique général, plafond de 500 000€),

doivent remplir, en plus de l'annexe A, l'**annexe A bis** du formulaire d'attestation. Dans le cas où votre entreprise a bénéficié, en plus des aides *de minimis* entreprise, d'aides *de minimis* agricole, pêche ou SIEG :

- le plafond maximum d'aides est de **200 000€** en cumulant le montant des aides *de minimis* entreprise, *de minimis* agricole et *de minimis* pêche,
- et le plafond maximum d'aides est de **500 000€** en cumulant le montant des aides *de minimis* entreprise, *de minimis* pêche, *de minimis* agricole, et *de minimis* SIEG.

2. Transferts des encours de minimis en cas d'acquisition, fusion, scission d'une entreprise

Si votre entreprise :

- a repris une autre entreprise dans le cadre de fusions ou acquisitions, et/ou
- a fait l'objet d'une scission en deux entreprises distinctes ou plus,

elle doit tenir compte des aides de minimis perçues par la (ou les) entreprise(s) pré-existante(s) dans le calcul de son plafond d'aides *de minimis*.

- **En cas de fusion ou acquisition (reprise totale)** d'une entreprise, la totalité des aides *de minimis* agricole et *de minimis* entreprise accordées à cette entreprise au cours de l'année fiscale en cours et des deux années fiscales précédentes sont à comptabiliser dans le cumul des aides *de minimis* agricole et entreprise du repreneur. Afin d'identifier ces aides considérées comme transférées à votre entreprise lorsque vous remplissez les annexes A et Abis, le numéro SIREN auquel elles ont été payées doit être indiqué.

Si la somme des aides *de minimis* entreprise, ainsi comptabilisées dans le cumul des aides *de minimis* entreprise du repreneur, génère un dépassement de plafond d'aides *de minimis* de ce dernier, il ne sera pas demandé au repreneur de remboursement car ces aides ont été légalement octroyées. Par contre, le repreneur ne pourra pas être éligible à de nouvelles aides *de minimis* entreprise tant que le plafond d'aides *de minimis* entreprise calculé sur trois exercices fiscaux glissants ne sera pas repassé en dessous de 200 000€.

- **En cas de scission** en deux entreprises distinctes ou plus, il faut répartir les aides *de minimis* entreprise et *de minimis* agricole perçues avant la scission entre les différentes entreprises résultant de la scission en ne retenant dans le plafond d'aide *de minimis* de chacune que la part des aides *de minimis* versées au titre des activités conservées par chacune. Si une telle allocation n'est pas possible, alors les aides *de minimis* sont réparties proportionnellement sur la base de la valeur comptable du capital des nouvelles entreprises à la date effective de la scission.

3. Notion « d'entreprise unique »

Le numéro SIREN est le seul sous lequel les aides de minimis entreprise peuvent être comptabilisées dans la limite du plafond de 200 000€. Il n'est pas possible de disposer d'autant de plafonds de 200 000€ qu'il y a d'établissements donc de numéro SIRET au sein d'une même entreprise.

Par ailleurs si votre entreprise relève de la définition « d'entreprise unique », **vous disposez d'un seul plafond d'aides de minimis entreprise de 200 000€ commun à l'ensemble des entreprises assimilées à une seule et même « entreprise unique ».**

Si votre entreprise relève de ce cas, **il faut absolument vérifier en complétant l'annexe A et A bis de votre demande d'aide de minimis, que votre entreprise comptabilise bien à la fois les aides de minimis qui lui ont été versées et celles versées aux autres entreprises composant l'entreprise unique** au titre du règlement (UE) n°1407/2013 et du règlement (CE) n°1998/2006. L'attestation sur l'honneur (en annexe A et A bis) prévoit donc que **pour chaque aide de minimis perçue soit indiqué le numéro SIREN de l'entreprise qui l'a reçue au sein de l'entreprise unique.**

Définition de « l'entreprise unique » : une « **entreprise unique** » se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'un des quatre liens suivants :

- une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, ou
- une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci, ou
- une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.

4. Entreprises en difficulté

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité ne sont pas éligibles aux aides *de minimis* octroyées sous forme de prêts ou de garanties.

5. Autres précisions

Comment savoir si une aide est bien une aide de minimis entreprise ? La nature « *de minimis* » de l'aide est précisée sur le dossier de demande d'aide. Ce dossier fait référence au règlement (UE) n°1407/2013 ou au règlement (CE) n°1998/2006 lorsqu'il s'agit d'une aide *de minimis* entreprise. En cas de doute l'entreprise peut appeler l'autorité publique instruisant l'aide.

Comment calculer le plafond si vous avez bénéficié d'une aide de minimis à titre personnel (par exemple sous forme de prise en charge de cotisations sociales) et que vous exercez votre activité au sein de différentes entreprises (plusieurs SIREN) ?

Vous devez répartir le montant de l'aide, au choix : soit à parts égales entre les différentes entreprises, soit au prorata du revenu provenant de chaque entreprise.

ANNEXE A bis
(page 1/2)

Complément à l'annexe A à remplir obligatoirement et uniquement par les entreprises exerçant en plus des activités éligibles aux aides de minimis entreprise, des activités au titre desquelles elles ont perçu d'autres aides de minimis (agricole, pêche ou SIEG)

① **Si mon entreprise exerce :**

- **des activités de production agricole primaire** au titre desquelles elle a perçu des **aides de minimis « agricole »** (en application du règlement (UE) n°1408/2013 ou du règlement (CE) n° 1535/2007, dits « règlements de minimis agricole ».),
- **et/ou des activités dans le secteur de la pêche ou de l'aquaculture** au titre desquelles elle a perçu des **aides de minimis « pêche et aquaculture »** (en application des règlements (CE) n° 875/2007 ou (UE) n° 717/2014, dits « règlements de minimis pêche ») :

J'atteste sur l'honneur :

- **D) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu**, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » agricole** (en application du règlement (UE) n° 1408/2013 ou du règlement (CE) n° 1535/2007).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)²	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
Total (D) des aides reçues ou demandées mais pas encore reçues au titre du régime d'aides de minimis agricole			Total (D) = €

Inscrire également dans ce tableau les aides de minimis agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise (voir notice explicative de l'annexe A paragraphe 2).

- **E) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu**, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » pêche** (en application du règlement (CE) n° 875/2007 ou du règlement (UE) n°717/2014).

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)¹	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
Total (E) des aides reçues ou demandées mais pas encore reçues au titre du régime d'aides de minimis pêche			Total (E) = €

Total des montants des aides de minimis entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe A, agricole (D) et pêche (E)	(A)+(B)+(C)+(D)+(E)=	€
--	-----------------------------	----------

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » entreprise, agricole et pêche reçus et demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)+(D)+(E)] excède 200 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

² Selon le règlement (UE) n°1408/2013, le plafond d'aides de minimis agricole est comptabilisé par « entreprise unique ». Une entreprise unique se compose de toutes les entreprises qui entretiennent entre elles au moins l'une des relations précisées dans la notice explicative.

ANNEXE A bis

(page 2/2)

② **S'il a été confié à mon entreprise un service d'intérêt économique général** au titre duquel elle a perçu des **aides de minimis « SIEG »** (en application du règlement (UE) n°360/2012) :

J'atteste sur l'honneur :

- **F) avoir perçu, ou demandé mais pas encore reçu**, au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre **des aides « de minimis » SIEG** (en application du règlement (UE) n° 360/2012)

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres)	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
Total (F) des aides reçues ou demandées au titre du régime d'aides de minimis SIEG		Total (F) =	€

Total des montants des aides de minimis entreprise ((A)+(B)+(C)] en annexe A), + aides de minimis agricole + pêche (E) + SIEG (F) en annexe Abis	(A)+(B)+(C)+(D)+(E) + (F) =	€
---	------------------------------------	----------

Si la somme totale des montants d'aides « de minimis » entreprise, agricole, pêche et SIEG reçus et demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)] excède 500 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Date et signature